



ÉDITO

Lundi 16 mai, élus, employés communaux et bénévoles se sont retrouvés pour fleurir le village. Diverses variétés comme géraniums, surfinias, bégonias ont été plantées dans les jardinières, massifs et pots ; dans les bacs en béton, des plantes vivaces telles que lavande, gaura, penstemon... Les plantes proviennent des Serres de Commières, qui fournissent la commune depuis plusieurs années. Toutes ces fleurs mettent en valeur notre village et le rendent accueillant et agréable aux yeux des visiteurs et des habitants. Cette année encore, la collectivité est inscrite au concours de fleurissement départemental de la Loire. Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles et d'élus.

Jacqueline CHARTIER,
 responsable de la commission fleurissement.



Depuis l'année dernière, nous avons modifié nos achats de fleurs, (nécessitant peu d'arrosage, mellifères, vivaces...) et vu la vague de chaleur, l'eau devient une denrée précieuse, qu'il ne faut pas gaspiller. C'est pourquoi nous allons continuer ce travail.

Timothée CRIONAY, Maire

CONCOURS FLEURISSEMENT

Le samedi 19 mars, les communes de Ronno, St Jean la Bussière et St Victor se sont réunies pour remettre les prix aux lauréats de l'été 2021. Cette manifestation s'est déroulée à St Jean la Bussière. M. le Maire a exprimé toute sa satisfaction et a rappelé que le fleurissement est un atout pour le village. Tous les participants à ce concours se sont vus remettre un bon d'achat. L'échange s'est poursuivi autour du traditionnel verre de l'amitié.



Inscriptions pour le concours communal des maisons fleuries et des plus beaux jardins potagers 2022 jusqu'au 30 juin 2022 en mairie ou auprès de la responsable Jacqueline CHARTIER.

CANTINE ET JARDIN DE L'ECOLE

Cette année, ce sont plus de 10000 repas qui ont été servis à la cantine scolaire. Tout est préparé sur place. Pas de boîtes de conserve. Les achats se font le plus possible, localement. Nous avons aussi des produits issus de l'agriculture biologique locale. La loi EGALIM nous impose, depuis le 1^{er} janvier 2022, de servir un repas végétarien par semaine. A partir du 1^{er} janvier 2023, les cantines devront servir des repas comprenant une part au moins égale à 50 % (40% en moyenne pour notre cantine, ceci s'expliquant par le fait que nous ne commandons pas de viande venant d'autres pays d'Europe, car l'obtention de leur label est moins stricte qu'en France) de produits répondant à au moins un critère de qualité. Il s'agit de recourir à des produits issus de l'agriculture biologique, qui devront représenter 20 % de la part des produits utilisés :

- ceux bénéficiant de signes ou de mentions encadrés par la loi (ex : label ou ecolabel).
 - ceux acquis selon les modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie (ex : produits issus de circuits courts)
 - ceux issus d'une exploitation inscrite dans la démarche menant à la haute valeur environnementale (ex : volaille fermière élevée en plein air).
- Les légumes issus du jardin ne sont pas comptabilisés (seulement les produits achetés). Les normes GEMRCN nous imposent également un grammage à donner à chaque enfant en fonction de son âge, mais pour tous, il y a du « rab » de prévu.
- Deux habitants nous ont donné généreusement un cageot de cerises qu'ils avaient cueillies. Nous rappelons que nos cuisiniers acceptent les dons venant de vos jardins, tant que les produits ne sont pas transformés.

Nous voulons continuer à servir d'excellents repas aux enfants, mais la plus grande difficulté aujourd'hui est l'augmentation des tarifs et le fait de ne plus trouver tous les produits. L'équipe de la cantine fait un excellent travail et nous les félicitons cordialement.

PANNEAU POCKET

La commune de St Victor est désormais présente sur "Panneau Pocket". Téléchargez l'application sur votre smartphone pour avoir les infos importantes de notre village. Vous trouverez ci-joint un petit flyer qui vous explique la démarche.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945



Cérémonie du 8 mai 1945 célébrée avec le conseil municipal des enfants.

TRAVAUX DE LA MAIRIE

Le site des étangs s'embellit

Les travaux des étangs (enrochement, pose d'une vanne) sont terminés ; l'entreprise VAGINAY a réalisé un excellent travail.

Les jeux autour du city-stade sont en place (petit train avec toboggan, table de ping-pong, balançoire) ; tables et bancs ont été installés. Le barbecue sera réparé prochainement.

Nous espérons que ces lieux seront respectés, que nos amis les chiens seront tenus en laisse et les déjections ramassées. Merci de penser aux enfants qui fréquentent ce lieu.

Nous remercions les bénévoles qui ont participé à l'installation des jeux.



Les chicanes rue d'Amplepuis

Prochainement, des chicanes vont être installées afin de réduire la vitesse sur cette portion de voie, entre le magasin de brocante et le Clos des soyeux.

INFO CANICULE

Au vu des chaleurs exceptionnellement fortes pour la saison, nous rappelons à tous l'importance de s'hydrater et de porter un chapeau. **Soyez prudents.** Les personnes fragiles peuvent se faire connaître en mairie.

Depuis le 17 juin 2022, nous sommes en vigilance orange canicule de 2^{ème} niveau dans notre département.

Les prélèvements dans les cours d'eau sont interdits.

LE CIVISME

Les feux de jardin sont interdits. Les déchets verts doivent être acheminés à la déchetterie de Régnay ou de Matard. Le passage des tondeuses et l'utilisation d'autres appareils bruyants sont autorisés :

- Durant la semaine entre 8h30-12h et 14h30-19h30
- Le samedi entre 9h-12h et 15h-19h
- Le dimanche et les jours fériés entre 10h et 12h



Déjections canines Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. La commune a installé deux toutounettes : distributeurs de sacs plastiques réservés aux déjections au parc Dugoujard et au parc du Rhins. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35€). La tenue en laisse de votre animal lors de ses promenades est obligatoire même dans les parcs ou autour des étangs.

FRELONS ASIATIQUES



Si vous découvrez ou suspectez la présence de frelons, (nids ou individus), prévenez la mairie au plus vite (04 74 64 06 18).

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée ; il est alors particulièrement dangereux.

LA CHOUETTE EFFRAIE



La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) recherche des indices de présence de ce rapace nocturne. On peut le voir le soir ou la nuit. Elle dort dans un arbre creux, une vieille grange ou dans un bâtiment abandonné. Elle mesure 40cm de haut pour une envergure d'1m. On la reconnaît facilement à sa face en forme de cœur et sa couleur claire. Si vous l'avez vue, merci de nous prévenir 06 19 43 43 62 ou bertrand.tranchand@lpo.fr

LES POMPIERS RECRUTENT



La caserne de Régnay recrute des pompiers volontaires. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le Lieutenant BERNARD Clément au 06 74 00 48 48.

MJC DE ST VICTOR : DES PROJETS PLEIN LES VALISES !



C'est dans une ambiance conviviale que la MJC a tenu son Assemblée Générale vendredi 20 mai. 28 personnes étaient présentes pour revenir sur la saison 2020-2021, échanger autour des activités et des animations et se projeter sur la prochaine saison. Cette assemblée a démarré par la visite du Jardin, activité engagée et portée par la MJC. Différentes animations sont proposées tous les 1^{ers} samedis de chaque mois et un petit groupe de bénévoles assure l'entretien et les plantations. Amis jardiniers, n'hésitez pas à les rejoindre. Différents témoignages sur les diverses activités proposées chaque semaine ont ponctué cette AG. La bonne humeur, la bonne ambiance, le non-jugement et la non-performance qualifient toutes nos activités. 88 adhérents de 5 à plus de 80 ans ont participé à une activité régulière. Les activités proposées sont : Gym loisirs – Tai Chi - Qi Gong – Yoga – Qi Gong Stretch – Théâtre enfants, ados et adultes – Karaté boxing Self défense – Yog'nWalk. En interne, un gros travail a été mené cette année sur le fonctionnement avec l'idée d'avoir des objectifs et des tâches très précises pour que chacun puisse s'investir selon ses disponibilités.

Les personnes présentes l'ont bien compris puisque différents groupes-projets se sont constitués pour vous proposer de nouvelles animations la saison prochaine. Un festival de musique vendredi 02 septembre (voir ci-dessous), l'organisation du Téléthon en décembre et une programmation de sorties culturelles, feront partie des nouvelles actions portées par des bénévoles, pour continuer à créer des liens et partager de bons moments. Pour tous renseignements, mjc.stvictor@gmail.com



LES JEUNES EN MILIEU RURAL

Le 30 avril, s'est déroulée une rencontre, organisée par la MJC de la Loire en partenariat avec la COPLER, accueillant les enfants des communes de Pradines, Régnay et Saint Victor, pour une course d'orientation et une descente en canoé (un peu compliquée du fait du manque d'eau). Plusieurs enfants de la commune y ont participé, ils étaient ravis de leur journée.

Cette rencontre avait pour but de rassembler les jeunes en milieu rural.



ÉTAT-CIVIL



Naissances

BURNICHON Louise	8 avril
COILLARD Lou	27 avril
ROCHER Louise	22 mai

Mariage



DESCOURS Rémi et
BERNAY Elodie
14 mai

Décès

BOURBON Henri	01 avril
PATAY André	23 avril

MANIFESTATIONS

JUILLET

- Concours des Classes – Boule Amicale**
jeudi 14, boulodrome
- Assemblée Générale – Basket**
vendredi 22, 19h, salle des sports
- Concours en tête à tête, Boule Amicale**
samedi 23, boulodrome

AOÛT

- Concours Bar des Voyageurs – Boule Amicale**
samedi 6, boulodrome
- Brocante, Comité des Fêtes, Basket, Foot, Chasse**
lundi 15, salle des sports et village

SEPTEMBRE

- Concours de boules – Boule Amicale**
samedi 3, boulodrome
- Concours vétérans – Boule Amicale**
jeudi 8, boulodrome

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022

Demande de subvention départementale et régionale acquisition et travaux tènement immobilier

M. le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 29/03/2022, décidant l'acquisition d'un tènement immobilier, dénommé « restaurant des trois chênes », en vue de l'installation de la salle des fêtes communale dans ce lieu. Ce bâtiment sera dénommé « salle des trois chênes ».

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée, la plus élevée possible et une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, la plus élevée possible.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à l'occasion de la fête patronale qui aura lieu début mai, du 6 au 8 mai 2022, le comité des fêtes souhaiterait organiser un feu d'artifice. Après trois ans d'inactivité liée au Covid, les fonds de l'association ne lui permettent pas de financer ce feu d'artifice et il sollicite le conseil municipal pour une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € pour le feu d'artifice de la fête patronale qui aura lieu les 6, 7 et 8 mai 2022.

Plan façades CoPLER

M. le Maire présente le plan façades proposé par la CoPLER. Après discussion et au vu des coûts, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est à compléter ; Gérard DURILLON propose de contacter les artisans, en même temps que pour le projet du forum des entreprises. Le groupe de travail prévu à cet effet se réunira prochainement (date à fixer).

Le ¼ heure CoPLER

Le budget principal a été adopté par 14 voix pour, 13 contre et 3 abstentions.

Une étude a été réalisée afin de mettre à jour les données liées à l'habitat vacant. Sur l'ensemble du territoire, on dénombre 452 logements vacants, soit un taux de 9 %. A St Victor sur Rhins, 8 logements ont été dénombrés.

Une étude a également été rendu concernant l'habitat énérgivore. La loi « Climat et résilience » va devenir contraignante pour les propriétaires de logements considérés comme des passoires énergétiques, c'est-à-dire avec des DPE (diagnostics de performance énergétiques) entre G et E. La loi précise les éléments suivants :

- En 2022, gel des loyers des passoires thermiques classées G et F, audit énergétique obligatoire pour les logements de classe F ou G mis en vente
- En 2025, audit énergétique obligatoire pour les logements classés E mise en vente et interdiction de mettre en location les logements classés G
- En 2028, interdiction de proposer à la location des logements classés F
- En 2034, mise en location interdite des logements classés E
- D'après cette étude, 107 logements sont classés E, 10 sont classés F et 2 sont classés G sur la commune.

Le PLUI a été approuvé le 24 mars 2022 et est officiellement opposable depuis le 26 avril 2022. A cette date, l'intégralité des documents existants (cartes communales et PLU) est caduque et les autorisations d'urbanisme sont délivrées conformément au PLUI.

Depuis juin 2021, le service jeunesse adhère au projet de recherche-action intitulé « l'accompagnement des jeunes en milieu rural », porté par l'association départementale MJC de la Loire. Une première expérimentation est organisée sur le pôle Rhins le samedi 30 avril de 12h à 18h, et s'articulera entre des jeux collectifs, des temps d'échange et de débat, une course d'orientation et une descente en kayak du Rhins. 6

jeunes de St Victor sont inscrits et Lionel AUTUSSE et Gabriel GIRARD les accompagneront. (voir article ci-dessus)

L'ouverture de la base nautique de Cordelle est prévue le samedi 11 juin 2022.

L'ASAJ peut vous proposer des activités terrestres et nautiques, si vous souhaitez organiser un anniversaire, une cousinade, une sortie familiale, un enterrement de vie de jeune fille ou de vie de garçon... Location de kayak, rando château pour les plus grands et petits bateaux à moteurs pour les plus petits.

Depuis l'ouverture de la maison France Services à St Symphorien de Lay, plus de 250 demandes ont été traitées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Vote des subventions 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues au titre de l'année 2021/2022.

Le détail des subventions allouées est disponible en mairie ou sur le site Internet.

Demande de subvention régionale installation d'équipements de stationnements vélos

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CoPLER et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont conclu une convention de coopération en matière de mobilité en date du 3 juin 2021. L'article IX.1 de ladite convention prévoit les principes de l'intervention financière de la Région pour équiper le territoire de stationnements vélos sécurisés. La Région intervient à 100 % du coût d'acquisition des équipements.

La commune souhaitant développer son offre de stationnement vélo à proximité immédiate des arrêts du réseau de transport collectif Cars Région Loire, elle propose la mise en place d'équipements permettant le stationnement de vélos aux emplacements suivants :

- La Tronchée 3 arceaux
- Rue de Thizy 3 arceaux
- Gouttamond 3 arceaux

Le Conseil Municipal accepte le devis de MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 836,10 € HT et sollicite une subvention régionale à hauteur de 100 % du coût d'acquisition de ces arceaux à vélos.

Emprunt de 150 000 € auprès du Crédit Mutuel

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt établi par le Crédit Mutuel et des conditions générales, décide de contracter un prêt de 150 000 € sur 20 ans, à un taux fixe de 1,30%, et remboursement trimestriel.

Tirage au sort des jurés d'assises 2023

Il est procédé au tirage au sort de 3 jurés d'assises pour la session 2023. Les personnes tirées au sort seront averties personnellement.

L'intégralité des comptes-rendus du conseil municipal est consultable sur le site Internet www.stvictorsurrhins.fr ou en mairie.

